La CV^2N

noble Compagnie des Vignolants implantée dans le vignoble du beau pays de Neuchâtel dès le XVIème siècle a pris son nouvel envol en l'an 51 de notre siècle

et saisit l'occasion de son 40ème anniversaire des temps modernes pour conclure un

PACTE D'AMITIÉ

avec

Ambassade des Vignolants du Canada
Association des Gourmettes
Brasseurs et Distillateurs de Wallonie
Chevaliers de la Cave de Bevaix
Confrérie des Fins-Becs
Confrérie des Goute-Vin
Confrérie des Potes-au-Feu
Confrérie du Gai-Mollet
Confrérie du Goute-Andouille
Confrérie du Guillon
Confrérie du Parfait Accueil et du Bon Service
Fédération suisse des confréries bachiques, gastronomiques et artistiques
Noble Confrérie des Olifants du Bas-Lac en pays de Neuchâtel
Ordre de la Channe
Ordre des Chevaliers du Bon Pain
République de Montmartre

Ce précieux document sera garant de notre amitié, jusqu'à la consommation des siècles.

Ainsi scellé, en ce samedi 16ème jour du mois de juin 1990

Au nom des IV Ministraux :
Le Gouverneur, Le Grand-Chancelier,

Les pactes d'amitié (*extrait du journal Le Vignolant No 33, août 1990*)

Pour honorer de manière originale les nombreuses Confréries étrangères et suisses venues participer aux festivités du 40ème anniversaire, la CV^2N a tenu a leur remettre un témoignage original, sous forme d'un pacte "garant d'amitié jusqu'a la consommation des siècles". Un document qui autorise chaque confrère à revenir en tout temps dans le Pays de Neuchâtel pour y boire le bon vin et pour y retrouver les compagnons Vignolants.